



Procès-verbal de la séance ordinaire
du Conseil général de la Ville de Boudry
du lundi 25 juin 2018

La séance du Conseil général, réuni à l'Hôtel-de-Ville, à 20h00, est ouverte et présidée par M. K. Atchade, président.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 30 avril 2018 - correspondance
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif aux arrêtés légalisant les réserves attribuées lors du bouclement des comptes 2017
4. Rapport de gestion et comptes 2017
5. Nomination du bureau du Conseil général pour la période 2018 – 2019 :
 - a) du président
 - b) du premier vice-président
 - c) du deuxième vice-président
 - d) du secrétaire
 - e) du secrétaire-adjoint
 - f) de deux questeurs
6. Nomination de la Commission de gestion et des finances (9 membres)
7. Nomination d'un membre à la Commission des sports, loisirs et culture en remplacement de M. M. Abdelkerim, démissionnaire
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.00 pour planifier la réfection des infrastructures souterraines au centre-ville

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 308'500.00 pour l'assainissement du réseau d'eau potable, du PGEE, de l'éclairage public et de la chaussée au chemin sur la Forêt et chemin des Prisettes.
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry en réponse à la motion déposée par le groupe PLR et intitulée « Ramassage des déchets à domicile pour les seniors et les personnes à mobilité réduite »
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry en réponse à la motion déposée par le groupe PS et intitulée « Un espace pour les jeunes de Boudry ! »
12. Motion du groupe PS concernant un aménagement piétonnier sécurisé le long de la route des Gillettes
13. Informations du Conseil communal
14. Questions

1. Appel

Le président indique qu'en raison d'un problème technique, il n'y aura pas de beamer pour cette séance.

30 conseillers généraux sont présents.

Mmes M. Marti, Ch. Vogel Oberlin et M.-J. Weber ainsi que MM. S. Aboa, S. Agbaro, P.-A. Cachelin, R. Dubois et E. M. Ferreira Prates sont excusés.

La majorité absolue est fixée à 16.

M. A. Sandoz, au nom de la Commission de gestion et des finances, demande la parole au président. Il aimerait saisir l'art. 36 du Règlement général de Commune (RGC) qui prévoit des cas d'urgence qui peuvent ainsi déroger à l'ordre du jour annoncé. En l'occurrence, il y a récemment eu quelques problèmes par rapport à l'art. 50, al. 2 du RGC qui mentionne que les décisions sont prises à la majorité absolue. Il relit cet article, al. 1 et 2. et explique que c'est dans l'alinéa 2 qu'il souhaiterait modifier la notion de majorité absolue par celle d'une majorité simple. Il demande au président de bien vouloir contrôler si au moins les deux tiers des présents acceptent d'entrer en matière.

M. D. Schürch précise que le Conseil communal est favorable à cette proposition puisqu'il proposait également de modifier le Règlement général de Commune à la suite de l'intervention de M. B. Thomson. En effet, il n'est pas possible de considérer que l'abstention est égale à un refus, c'est soit c'est un vote de protestation, soit un vote de personne qui n'a pas d'avis, ce qui est assez rare. Il ajoute que la majorité simple est un usage très répandu dans les parlements.

Le président rappelle que M. A. Sandoz a évoqué l'art. 36 pour sa présente intervention. Il lit l'article à l'assemblée et demande de voter afin de savoir si au moins les deux tiers des membres présents acceptent d'entrer en matière.

M. B. Thomson dit qu'il n'est pas opposé à ce que le RGC soit adapté, toutefois, il aurait souhaité que le PLR puisse en discuter au sein du groupe avant de prendre une décision.

M. J. Buschini, en tant que président de la Commission de gestion et des finances, précise à M. B. Thomson que cette proposition émane de ladite Commission et non du parti socialiste. Les commissaires devaient transmettre cela aux deux groupes. La décision était unanime au sein de la Commission de gestion et des finances.

Au vote, 25 personnes acceptent d'entrer en matière sur la clause d'urgence.

Comme les deux tiers sont atteints, le président propose de voter la modification proposée par la Commission de gestion et des finances, c'est-à-dire accepter les décisions à la majorité simple.

M. D. Schürch dit que le Conseil communal soutient cette modification.

M. K. Atchade précise encore que ce vote-là devra être accepté à la majorité absolue et seulement après, si cette modification est validée, les décisions seront prises à la majorité simple.

Au vote, la proposition est acceptée 26 oui, contre 1 non et 2 abstentions.

Le président dit qu'il prend acte de cette modification du RGC. Dès maintenant, les objets seront considérés comme acceptés à la majorité simple.

2. Procès-verbal - correspondance

Au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Lecture de la lettre de démission du Conseil général et de la Commission de gestion et des finances de M. E. M. Ferreira Prates avec effet immédiat.

Lecture de la lettre de démission du Conseil général et de la Commission de gestion et des finances de M. F. Ott avec effet au 25 juin 2018.

Le président les remercie pour leur engagement et toute l'assemblée les applaudit chaleureusement.

M. D. Schürch, au nom du Conseil communal, tient également à remercier ces deux conseillers. Comme M. E. M. Ferreira Prates est excusé ce soir, il le promet de le faire ultérieurement personnellement. Il remercie M. F. Ott pour son engagement. Il raconte que lors du culte de mise en place de la nouvelle pasteur et d'un nouveau diacre, il a dit à son épouse que ce qu'il regrettait le plus dans son départ, c'était le départ de son mari au Conseil général. Ce n'était pas très gentil, mais elle l'a bien compris. M. F. Ott est un homme de droite centriste, raisonnable, qui a presque toujours soutenu le Conseil communal à majorité de droite, il l'admet, mais il y a quand même deux socialistes. Il le remercie pour le travail qu'il a accompli, pour la lecture qu'il a faite des dossiers et pour l'appui qu'il a donné. Il lui souhaite à lui et à son épouse de belles années à Neuchâtel.

M. F. Ott le remercie.

Lecture de la lettre de Mme D. Bressoud, commerçante à la rue des Vermondins.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif aux arrêtés légalisant les réserves attribuées lors du bouclage des comptes 2017

Rapport de M. A. Sandoz de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été accepté à l'unanimité. Il relève que M. D. Schürch a signalé, notamment au niveau de la réserve conjoncturelle, la nécessité de l'alimenter en vue d'une facture importante qui sera réglée début 2019 pour Prévoyance.ne.

Mme. I. Zürcher Vuillaume, au nom du PS, déclare que le groupe a pris connaissance de ce rapport. Reconnaisant la justesse des analyses financières, ainsi que le bon sens et la prudence affichée, il acceptera ce rapport, ainsi que la constitution des réserves proposées.

M. V. Berger, au nom du PLR, dit qu'il remercie également les auteurs et toutes les personnes impliquées dans l'excellente gestion et le travail qui a été fait en 2017. Le PLR ne voit aucun problème par rapport à ces propositions, donc accepte également ce rapport.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

4. Rapport de gestion et comptes 2017

Rapport de M. A. Sandoz de la Commission de gestion et des finances. Elle a accepté ce rapport à l'unanimité et a apprécié le dernier paragraphe en page 24 où M. D. Schürch a expliqué que ces années d'embellie que vit la Commune devraient permettre d'envisager un certain retour pour les habitants de la Commune de Boudry ; sans trop paraphraser, il dit qu'il est possible d'envisager une légère diminution du coefficient fiscal. De plus, M. D. Schürch l'a aussi mentionné, dans l'objectif d'une fusion éventuelle, tout ce qui peut rapprocher Boudry des coefficients fiscaux des autres communes, même s'il y a un grand chemin à faire, le geste sera considéré comme intéressant par quelques partenaires potentiels.

M. C. Buschini, au nom du PLR, déclare que les comptes positifs 2017 seront acceptés avec satisfaction, car depuis fort longtemps, le versant négatif était de mise. Cette embellie permet une réserve importante qui sera la bienvenue lors du recouvrement de Prévoyance.ne. Comme disait Jules Romains : « Il n'y a que les résultats qui comptent ». Il relève quelques points, le nombre d'élèves est en hausse comme la population, d'où le coût dépassant les 2 mio de francs, l'aide sociale fait un bon énorme (page 75). Heureusement que les comptes 2017 sont positifs, sinon la soupe aux poix, p-o-i-x, de la page 11 aurait un goût amer.

M. N. Rousseau, au nom du PS, dit qu'il a pris connaissance des comptes 2017 de la ville de Boudry, ainsi que du rapport préliminaire du Conseil communal. Il se félicite évidemment du résultat record. En introduction, il tient à remercier les autorités et l'administration de tous les efforts accomplis pour présenter des comptes particulièrement positifs, ce qui traduit une tendance récente qu'il juge encourageante, et qui à terme devrait permettre à Boudry d'améliorer sa situation financière de façon significative et notamment, de réduire sa dette. En ces temps où l'action publique reçoit parfois des remarques acrimonieuses, il tient à apporter son soutien à l'exécutif pour tous les efforts tendant à revaloriser la Commune, notamment au plan de ses finances, des infrastructures scolaires, de son aménagement territorial. Sur le fond, le parti socialiste partage les constats du Conseil communal, notamment sur les points suivants : il constate que dans l'ensemble, les autorités ont veillé à diminuer toutes dépenses inutiles, cela dans tous les services et sans péjorer les services offerts à la population. Comme cela était espéré, le développement assez spectaculaire de Boudry se traduit par une nette augmentation des rentrées fiscales, cela en ce qui concerne tant l'impôt des personnes physiques que celui des personnes morales. Le Conseil communal a bien su et sait anticiper certaines dépenses, en témoignent encore cette année les différentes réserves prévues. Seul bémol, et c'est là une réserve qu'il a déjà exprimée ici à plusieurs occasions, notamment lors du vote du budget 2018, il ne faudrait pas trop différer certains investissements, certains qui étaient prévus n'ont même pas tous été réalisés. Mais fait encourageant à relever, il constate aussi que des particuliers s'investissent de plus en plus dans l'animation de Boudry, patinoire en hiver, marché mensuel au centre, végétalisation de la rue Louis-Favre, création d'une fan-zone pour le Mondial, autant d'initiatives susceptibles

d'accompagner et de renforcer l'effort communal d'investissement. Pour l'avenir, nous faisons preuve du même optimisme mesuré que le Conseil communal dans ses commentaires généraux, étant donné les faits suivants : l'impôt sur les personnes physiques semble globalement rapporter davantage, l'agrandissement significatif de Boudry semble porter ses fruits de ce point de vue-là, même si d'un autre côté, il occasionne aussi de nouvelles dépenses. Cette année déjà, les comptes en attestent, certaines grandes entreprises de la place se voient désormais imposées, ce que là également améliore notre situation financière, même si Boudry n'est pas totalement à l'abri des aléas de la conjoncture internationale. L'Etat tente toujours de reporter certaines de ses charges sur les communes c'est plus vrai encore que l'année passée, mais les présents comptes montrent que Boudry a su anticiper ce phénomène : il pourrait toutefois s'amplifier, étant donné les plans successifs d'économies que le Conseil d'Etat se propose de réaliser dans les prochaines années, en y associant les communes. Dans un avenir plus trop éloigné, il l'espère, Boudry se rapprochera de communes voisines et pourra voir certaines charges allégées, même si nos projets sur ce plan semblent momentanément freinés, étant donné le manque d'enthousiasme des éventuels futurs partenaires. Il rappelle en passant que si une fusion se faisait, ne serait-ce qu'avec Cortaillod, cette nouvelle commune deviendrait alors la quatrième commune du canton. Enfin, il partage l'opinion du Conseil communal, même si cela peut surprendre certains de la part de socialistes, selon laquelle une certaine baisse de la charge fiscale pourrait être envisagée en fin de législature si la situation financière devait continuer à s'améliorer. En fonction de toutes ces considérations, et sous réserve que quelques questions que les membres poseront sur tel ou tel point de détail, le parti socialiste acceptera à l'unanimité les comptes 2017 de la Ville et Commune de Boudry.

M. D. Schürch remercie les deux groupes pour leur présentation positive du rapport qui est soumis. Bien sûr, c'est plus facile lorsqu'il y a de l'argent. Au-delà de ça, il souhaite revenir sur quelques éléments dont M. N. Rousseau a parlé. Effectivement, tous les travaux prévus pour l'exercice 2017 n'ont pas été effectués, mais il est vrai qu'avec un degré d'autofinancement de 230%, il y a malgré tout une petite difficulté à tout suivre. Peut-être que pour certains dossiers, il y a eu un manque de rapidité, mais c'est également lié aux moyens de chaque service communal. Toutefois, il serait possible de se retrouver dans une situation inverse dans un exercice suivant et c'est pour cela qu'il propose dans les différentes réserves. Celle provenant de l'enveloppe budgétaire sera justement affectée à un report d'investissement sur l'exercice suivant, c'est-à-dire à des travaux qui n'ont pas pu être effectués en 2017 mais qui pourraient l'être en 2018. La loi permet de le faire et il a l'intention de continuer de procéder de cette manière. D'ailleurs lorsqu'il s'agit de planifier avec les chefs de services et Eli 10 SA les enveloppes en terme d'investissements qui correspondent à un degré d'autofinancement prévu par la Loi, même si actuellement il en est pris que 85%, c'est toujours un débat assez chaud, car la capacité d'investissement c'est le cash-flow et pas un franc de plus. Chacun se bat pour en avoir le plus possible et en réalité, tout n'est pas dépensé. Sinon, c'est un cumul de choses, l'augmentation de la population, donc l'augmentation de l'impôt sur la personne physique, l'amélioration des personnes morales, la réduction de la dette et la réduction de la charge de celle-ci pour à peu près 50% depuis 6 ans, ce qui n'est pas négligeable. C'est bien sûr lié à la réduction de la dette mais aussi à une politique d'emprunt réparti à court terme avec des taux proches de zéro et qui pourraient même devenir négatifs dans certains cas. C'est un mix de tous ces éléments qui fait que la commune de Boudry, aujourd'hui, se porte plutôt bien. Si le Conseil communal commence à imaginer pouvoir réduire d'une manière modérée le coefficient fiscal, c'est parce qu'il y a maintenant eu quatre exercices de suite avec des bénéfices relativement importants et d'après les données connues aujourd'hui, cela devrait continuer. Pour 2018, il sait déjà qu'au niveau des fameux fonds habitants / nombres d'emplois, les chiffres vont apparemment dépasser ce qui avait été prévu au budget. Cela signifie que sur le plan conjoncturel, l'année 2018 est plus ou moins correcte. C'est toujours difficile à estimer lorsque le budget est préparé, mais aujourd'hui, une tendance à la reprise se sent déjà et d'ailleurs, la presse en parle aussi dans de nombreux articles. Il dit qu'il est possible de voir en l'année 2018 en « vert », ou en « noir ». Pour 2019, cela risque d'être un peu différent car il faudra faire ce versement important à la Caisse de pension et c'est aussi en prévision de cela qu'il propose de gonfler la réserve conjoncturelle.

Le Conseil d'Etat a déjà donné son accord pour cette utilisation-là, et si jamais il n'était pas nécessaire de l'utiliser, alors il faudra la garder pour un problème conjoncturel. Le moment venu, le Conseil communal fera des propositions. A ses yeux, cette réserve est plutôt faite pour accuser un mauvais coup. Le versement à la Caisse de pension est prévisible, cela signifie que Boudry fera en 2019 un bénéfice moindre à la suite de ce paiement. Pour ce qui est de l'aspect lié aux fusions, le Conseil communal y travaille. Toutefois un élément est important, c'est justement les différences de coefficients. Il pense que cela devra aller dans les deux sens, c'est-à-dire que Boudry pourrait se rapprocher des autres en descendant un peu et les autres, s'approcher de Boudry en montant modérément. Il rappelle que les communes voisines avec lesquelles il a déjà eu des discussions, par exemple Cortaillod fait un déficit d'env. CHF 420'000.00 et Milvignes fait un léger bénéfice, mais parce qu'ils ponctionnent très largement leur réserve conjoncturelle. Il pense donc que les circonstances feront que les coefficients se rapprocheront et qu'il sera possible d'aller de l'avant. Ceci n'empêche pas d'entamer les discussions, ce qui est déjà fait. Les autorités se sont vues à plusieurs reprises. Milvignes a une vision très large, très régionale, qui est un peu bloquée par le fameux vote qui doit être refait à Peseux. Aujourd'hui, il pense que le vote de Peseux retarde les travaux jusqu'au début de l'année prochaine à peu près. Pour information, le Conseil communal a déjà reçu Milvignes, Rochefort et Cortaillod et a également été invité par Cortaillod et Milvignes. Une rencontre été prévue à l'été, mais l'épisode de Peseux retarde quelques peu les échéances. Il reste attentif et il précise qu'autour de la table des conseillers communaux, il n'y a que des convaincus. Il faut des solutions pragmatiques qui permettent de le réaliser et cela passe effectivement par l'aspect financier en premier. Quoiqu'il soit dit, en comparaison, Boudry a davantage de moyens pour investir que Milvignes qui est une commune d'environ 3000 habitants de plus. Il n'aimerait pas non plus ruiner Boudry, ou l'empêcher d'investir parce qu'il s'approcherait trop des coefficients bas. Il relève l'affaire du Val-de-Ruz et pense que c'est peut-être une erreur de partir avec le coefficient le plus bas. Il ne dit pas ça en tant que socialiste, mais il dit cela en tant que responsable des finances et il estime toujours avoir assumé cette responsabilité et tenté de faire, avec ses collègues, au mieux pour tâcher d'équilibrer et de réduire la dette et pour qu'il soit possible de retrouver les moyens d'investir. Aujourd'hui, c'est le cas. Aujourd'hui, s'il propose de faire une réserve pour le futur réservoir qu'il faudra faire tôt ou tard et qui coûtera environ 3 mio de francs, c'est parce qu'il a bien l'intention de maintenir les infrastructures et les développer, cela aussi en relation avec l'augmentation de la population. Il remercie l'assemblée pour les quelques commentaires qui ont été faits et doit dire qu'il est assez fier de présenter ces comptes.

Le président propose de passer le rapport et les comptes 2017 en revue chapitre par chapitre.

Rapport (page 1 -24)

M. D. Schürch signale une erreur en page 3 : c'est écrit un excédent de charge. C'est faux, c'est bien sûr un bénéfice !

M. C. Buschini demande concernant la page 16 et 17, il est parlé sur une page de CHF 1'658'429.67 et sur l'autre page de CHF 1'656'429.67.

L'administrateur confirme que c'est bien le chiffre dans le tableau en page 16 qui est juste (CHF 1'658'429.67).

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

Le président passe les comptes en revue.

Comptes de fonctionnement (p. 25-35)

Pas d'interventions.

0 – Administration générale (p. 36-45)

Pas d'interventions.

1 – Ordre et sécurité publique (p. 46-53)

Pas d'interventions.

2 – Formation (p. 54-61)

Pas d'interventions.

3 – Culture, sports, Loisirs et Eglises (p. 62-71)

Pas d'interventions.

4 – Santé (p. 72-73)

Pas d'interventions.

5 – Sécurité sociale (p. 74-77)

Pas d'interventions.

6 – Transports (p. 78-83)

Pas d'interventions.

7 – Protection environnement et aménagement (p. 84-93)

Pas d'interventions.

8 – Economie publique (p. 94-97)

Pas d'interventions.

9 – Finances et impôts (p. 98-111)

Pas d'interventions.

Comptes des investissements (p. 112-115)

Pas d'interventions.

Compte des bilans (p. 116-123)

Pas d'interventions.

Annexes (p. 124-130)

Pas d'interventions.

Le président propose de remercier tout spécialement le service de la comptabilité pour le présent rapport. Il dit que tous les groupes ont relevé la qualité de ce dernier. Il demande de transmettre les remerciements du Conseil général à tous les employés de ce service.

M. B. Geiser a une proposition. Il dit que si les présidents continuent ainsi, il faudra voter un crédit afin que tous les conseillers généraux puissent être équipés d'un tourne-page. – rires-

Au vote, les comptes 2017 sont acceptés à l'unanimité.

5. Nomination du bureau du Conseil général pour la période 2018 – 2019 :

a) du président : M. N. Rousseau, au nom du PS, propose M. A. Sandoz qui est élu tacitement

- b) du premier vice-président : M. V. Berger, au nom du PLR, propose M. A. Mary qui est élu tacitement
- c) du deuxième vice-président : M. N. Rousseau, au nom du PS, propose M. D. Aubry qui est élu tacitement
- d) du secrétaire : M. V. Berger, au nom du PLR, propose M. J.-D. Böhm qui est élu tacitement
- e) du secrétaire-adjoint : M. N. Rousseau, au nom du PS, propose M. Ch. Moreau qui est élu tacitement
- f) deux questeurs : M. V. Berger, au nom du PLR, propose M. B. Pedrazzini et M. N. Rousseau, au nom du PS, propose M. K. Bangana. Ces deux questeurs sont élus tacitement.

Le président sortant prononce un discours avant de céder sa place à son successeur.

Le nouveau président prend place et adresse à son tour un discours à l'assemblée.

6. Nomination de la Commission de gestion et des finances (9 membres)

M. V. Berger, au nom du PLR propose quatre membres sortants, MM. J.-P. Mösch, K. Atchade, S. Keller et lui-même, ainsi qu'un nouveau membre M. B. Thomson. Ces cinq membres sont élus tacitement.

M. N. Rousseau, au nom du PS, propose trois membres sortants, MM. J. Buschini, R. Dubois, et A. Sandoz, ainsi qu'un nouveau membre M. D. Aubry. Ces quatre membres sont élus tacitement.

7. Nomination d'un membre à la Commission des sports, loisirs et culture en remplacement de M. M. Abdelkerim, démissionnaire

M. A. Rousseau, au nom du PS, propose la candidature de Mme I. Zürcher Vuillaume qui est élue tacitement.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.00 pour planifier la réfection des infrastructures souterraines au centre-ville

Mme M. Braghini rappelle qu'en date du 30 avril dernier, le Conseil général a accepté largement la première demande de crédit d'engagement pour l'élaboration d'un plan directeur des espaces publics au centre-ville. Dans ce rapport, il était mentionné à deux reprises qu'au mois de juin, une autre demande de crédit allait être présentée pour planifier la réfection des infrastructures souterraines du centre-ville. Le PGEE date de 1997 et était basé sur la législation fédérale et cantonale mais maintenant, il s'agit de séparer les eaux claires des eaux usées. Actuellement, il n'y a qu'une seule canalisation qui amène les eaux directement à la STEP ce qui peut provoquer, quelques fois, par mauvais temps ou par orage, ce qui arrivent de plus en plus fréquemment car notre situation climatique change, des débordements et des risques d'inondations. Pour cette séparation des eaux, différents aspects et normes doivent être respectés. De plus, il y a le critère des matériaux, certains étaient très poreux mais maintenant la technique a bien évolué et cela permettra d'avoir des canalisations parfaitement étanches. Surtout, elle insiste sur le fait qu'il faudra travailler en synergie avec les différents spécialistes et les bureaux d'études afin que ce projet soit mené à bon escient et rapidement. Il est vraiment important que cette synergie fonctionne et que les travaux soient terminés dans les meilleurs délais, parce que le temps passe très vite. Ainsi lorsque le plan Coop et d'autres projets aboutiront, la Commune sera au mieux en phase avec tous ses services.

Rapport de M. J. Buschini de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été accepté à l'unanimité. Il ajoute qu'en séance, le Conseil communal a parlé d'une modification sur le taux d'amortissement, étant donné que le taux d'amortissement indiqué concernait un crédit d'étude et non un crédit d'investissement. Toutefois, il n'a pas reçu de confirmation.

M. D. Schürch lui dit qu'en effet, le taux d'amortissement, dans l'article 2 de l'arrêté sera de 20%. L'arrêté modifié est lu à l'assemblée.

M. Ch. Moreau, au nom du PS, déclare que le groupe a étudié ce rapport. Un membre du groupe propose de l'appeler « demande de crédit d'étude » et non d'engagement. Il est important de bien étudier cette planification avant que le projet Coop se réalise, si un jour il se réalise... Plusieurs projets sont avancés pour le centre-ville et il est important de ne pas ouvrir la route et ses alentours x-fois. Certes, les travaux sont nécessaires, mais selon les discussions récentes et les autres crédits votés, avant de vouloir ouvrir pour réaliser les fouilles, il demande de bien coordonner les travaux, pour le sous-sol, mais également la surface. Le rapport a été accepté à l'unanimité.

M. K. Atchade, au nom du PLR, dit que ce rapport a retenu toute l'attention du groupe et évidemment qu'il a été accepté à la majorité des membres présents, à part quelques points déjà relevés par le PS.

Au vote, le rapport est accepté à 28 voix contre 1.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 308'500.00 pour l'assainissement du réseau d'eau potable, du PGEE, de l'éclairage public et de la chaussée au chemin sur la Forêt et chemin des Prisettes.

M. P. Quinche pense que le rapport est explicite. Il dit que c'est la suite logique et indispensable de la rénovation du réseau qui devient usé, travaux qui entrent dans le cadre du renouvellement des installations selon les règles de l'art. Il répond volontiers aux questions de détails.

Rapport de M. J. Buschini de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été, sans débat, accepté à l'unanimité.

M. Ch. Moreau, au nom du PS, déclare que les travaux sont nécessaires, il n'y a pas de questions à se poser. Il estime que Boudry a déjà eu de la chance de ne pas avoir plus de problèmes, jusqu'à aujourd'hui. Dans ce quartier, l'éclairage ressemble plus à du bricolage, avec les câbles d'alimentation qui pendouillent. Ce rapport sera accepté à l'unanimité par le groupe.

M. J.-D. Böhm, au nom du PLR, dit que le PLR a pris connaissance du rapport qu'il trouve clair et précis et il acceptera le rapport à sa majorité.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry en réponse à la motion déposée par le groupe PLR et intitulée « Ramassage des déchets à domicile pour les seniors et les personnes à mobilité réduite »

Rapport de M. J. Buschini de la Commission de gestion et des finances. De manière générale, la Commission a regretté la légèreté de la réponse du Conseil communal. A l'oral, par contre, elle a reçu davantage de précisions sur les raisons de cette réponse. Il y a d'ailleurs eu un vif débat au cours de

cette soirée au sujet de cette motion. La Commission a voté deux fois, tout d'abord sur l'acceptation de la réponse du Conseil communal. Au vote, quatre voix refusaient cette réponse et deux l'acceptaient. Puis, il a fallu se prononcer sur le classement de cette motion. Au vote, deux oui contre quatre non.

Mme E. Buschini, au nom du PS, dit que le groupe a bien pris note de ce rapport et en remercie les auteurs. Il a eu une longue discussion avant de prendre une décision. Quelques membres ont trouvé la réponse du Conseil communal très légère et minimaliste. Une étude concernant la réelle demande aurait pu être menée. D'autres membres pensent qu'il est très difficile de s'appuyer sur des arguments sociaux afin de déterminer qui aurait droit à cette prestation. La décision d'accepter de classer cette motion n'a pas été facile à prendre et ne sera pas voté par l'ensemble du groupe. Chacun votera en son âme et conscience.

M. K. Atchade, au nom du PLR, déclare que la réponse apportée à la présente motion a suscité de vifs débats au sein du groupe. Il faut dire que cette réponse est apparue, à certains membres, lacunaire et aurait, à leur sens, mérité de plus amples développements. Pour rappel et afin de préciser le cadre exact de la motion, il cite le texte déposé, le 8 mai 2017. « ...il y a aussi des communes en Suisse qui ont mis en place un service de ramassage à domicile par leur propre service ou alors au travers d'organisation d'insertion, de groupement de jeunes, etc. Au-delà de la prestation réalisée, cette motion poursuit un aspect social par le maintien du contact avec les personnes fragilisées... Cette motion pourrait aussi conduire également à la mise en place d'une attention passive des personnes fragilisées... Les coûts de ce service supplémentaire devront donc être très concurrentiels et viser l'équilibre financier... » Fin de citation. Il conçoit alors que la réponse aurait pu être plus étoffée, néanmoins, il renvoie chacun à la lecture des conclusions et recommandations en page 9 et conclut que cette réponse est amplement satisfaisante. De plus, lors de la session de la Commission de gestion et des finances, la solution, de renforcer et de compléter l'offre de bénévoles lui paraît adéquate. Il soutient donc ce projet et s'engage à sa réalisation effective. Il s'engage devant l'assemblée à participer à ce bénévolat de façon active. Le PLR accepte donc la présente et le classement de la motion.

Le président propose de voter premièrement l'acceptation des conclusions du Conseil communal. Au vote, 24 voix sont pour, une contre et il y a quatre abstentions.

Puis, il propose de voter pour le classement de la motion. Au vote, 26 voix sont pour, 1 contre et deux abstentions.

Mme M. Braghini souhaite faire part de son ressenti. Bien sûr que ce sujet est sensible, cela la touche aussi dans l'étude de la réponse du dossier. Ce qu'elle ressent dans tout cela c'est que tout un chacun doit être conscient de la problématique de l'autre, que le regard vers l'autre soit conscient, car demain, chacun de nous sera dans cette situation. Donc, elle dit qu'il faut penser à l'autre par le bénévolat.

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry en réponse à la motion déposée par le groupe PS et intitulée « Un espace pour les jeunes de Boudry ! »

M. D. Schürch dit que ce sont les circonstances qui font que c'est lui qui répond à cette motion. Il a étudié ce qu'il se passait dans les autres communes qui ont un local des jeunes et ce qui le pousse à donner cette réponse-là aujourd'hui, c'est surtout le fait que la Commune n'a pas de locaux adaptés. Même s'il est indiqué dans le rapport qu'il est imaginable, à terme, de nouvelles constructions pour remplacer certains locaux où il serait possible d'intégrer un endroit pour les jeunes. Maintenant, il lui semblait important de répondre partiellement parce qu'il y a un autre aspect, au-delà des jeunes qui participent aux activités des nombreuses sociétés sportives ou culturelles, il y a d'autres catégories de

jeunes qu'il faudrait tenter de toucher autrement. Ce qu'il demande aujourd'hui, c'est d'autoriser l'ajout de CHF 70'000.00 dans le budget 2019 et ceci pour permettre de développer le dicastère de son collègue M. J.-M. Buschini, les sports, loisirs et culture. En attendant le local, ces CHF 70'000.00 correspondent à peu près à la moitié du budget qu'il faudrait pour exploiter une maison des jeunes à notre dimension. Il lui semble que répondre partiellement aujourd'hui, ce n'est pas forcément dire non à une vision différente à plus long terme, d'autant plus qu'il dit que Boudry aurait les moyens de le faire si elle avait les locaux adaptés. Il souhaite que la réponse soit prise de cette manière-là et espère surtout que la Commission sports, loisirs et culture s'activera assez rapidement pour développer un certain nombre d'idées et de projets liés à la jeunesse. Dans le rapport, il y a quelques pistes, mais le tableau qui est soumis est à titre indicatif. La proposition d'engager un animateur à temps partiel permettrait peut-être à la Commission d'avoir quelqu'un qui est capable de mener des projets pour la jeunesse avec l'expérience nécessaire.

Rapport de M. J. Buschini de la Commission de gestion et des finances. Il dit que cette Commission a bien compris la problématique de l'absence de locaux disponibles à court ou moyen terme pour accueillir une structure fixe. Elle n'est pas opposée à inscrire une ou plusieurs lignes dans le budget 2019 pour des activités liées à la jeunesse. Elle s'est prononcée, là-aussi, en deux temps. Elle a accepté à 5 voix et une abstention la réponse du Conseil communal et puis, elle a refusé le classement, non pas par rapport à la réponse en tant que telle, mais bien pour que le projet continue et évolue, donc refus du classement par 4 voix et 2 abstentions, en attendant ce fameux local, ou alors toute autre évolution pour les jeunes.

Mme I. Zürcher Vuillaume, au nom du PS, dit qu'ayant déposé cette motion, le groupe a lu attentivement la réponse du Conseil communal à ladite motion. S'il peut regretter que l'idée d'un véritable espace des jeunes soit clairement rejeté, ceci pour des raisons avant tout financières, il reconnaît tout de même le mérite des autorités de se préoccuper des activités proposées aux jeunes de Boudry. Intérêt qui se concrétiserait notamment par un montant de CHF 70'000.00 alloué à des activités destinées à la jeunesse dans le budget 2019. A charge notamment à la Commission sports, loisirs et culture d'utiliser au mieux cette somme et d'être à l'écoute de projets et de propositions concrètes. De plus, il se réjouit de voir venir dans les prochaines années de nouveaux projets potentiels autour du collège des Esserts. Le groupe socialiste acceptera le rapport, mais refusera le classement de la motion, afin que l'idée d'un véritable espace pour les jeunes ne soit pas enterrée tant qu'une vraie concrétisation ne verra pas le jour.

M. D. Criado, au nom du PLR, déclare que le PLR n'avait pas combattu la motion déposée par le PS et prend note de la réponse donnée aujourd'hui. La solution intermédiaire proposée convient parfaitement au PLR. L'expérience du projet Midnight Sport a prouvé son efficacité, car il remporte un beau succès et les jeunes apprécient cette solution pour animer les soirées durant certains weekends. Le fait d'augmenter les soirées ne peut être que positif. La patinoire qui a été installée au centre-ville cet hiver était aussi un vrai succès. Votre solution de soutenir ce projet en accordant la gratuité aux jeunes de Boudry est une excellente initiative. Il est aussi d'accord de soutenir la formation culturelle et sportive de la jeunesse ainsi que l'organisation des soirées supervisées par des animateurs professionnels. Les synergies avec les communes voisines sont importantes et il soutient aussi la démarche, car elle permet des solutions à des coûts raisonnables. Il souhaite toutefois que non seulement la Commission des sports, loisirs et culture soit consultée, mais aussi la Commission de gestion et des finances. D'ailleurs, il pourrait demander déjà à la Commission sports, loisirs et culture d'établir un plan d'activité pour les jeunes en 2019 et le proposer au Conseil général. En conclusion, le PLR accepte la réponse à la motion et accepte aussi son classement. Il remercie l'assemblée de son attention.

Au vote, la réponse du Conseil communal est acceptée à l'unanimité.

Au vote, le classement de la motion est accepté à 17 voix contre 9 et 3 abstentions.

12. Motion du groupe PS concernant un aménagement piétonnier sécurisé le long de la route des Gillettes

Le président lit la motion in extenso.

M. J.-P. Leuenberger dit qu'il a bien entendu l'énoncé de cette motion. Le Conseil communal est, bien sûr, tout à fait ouvert à étudier ce parcours et conscient que ce tracé est dangereux, en mobilité douce ou en voiture et à toutes les saisons. Il constate aussi que la motion donne des propositions, donc l'étude sera peut-être plus aisée, mais il ne va pas chercher le chemin de la facilité et va essayer de trouver une solution, qui sera présentée avec plusieurs variantes et surtout avec leurs coûts. Cela ne sera pas chose facile de trouver la bonne solution et cela ne sera non plus pas chose facile de trouver le financement. Il s'agira de se faire violence certainement, pas seulement au niveau de la Commune, mais aussi du côté des propriétaires fonciers.

Au vote, la motion est acceptée à 27 voix et 2 abstentions.

13. Informations du Conseil communal

M. J.-P. Leuenberger dit qu'à la séance du Conseil général du 30 avril dernier, M. P.-A. Cachelin a demandé une meilleure coordination entre les CFF et TransN, respectivement pour les lignes de bus 612 et 613. Mercredi passé, il a assisté à la séance organisée par Car postal, car chacun le sait, ces deux lignes ont été attribuées pour 10 ans à CarPostal. Il a rapporté ce problème de coordination et ils en ont pris note. Maintenant, il faudra voir ce qu'ils en font réellement. L'autre information de cette séance, c'est que les lignes 612 et 613 ne changeront pas par rapport à leur utilisation. Ce qui changera, ce sera le visuel des panneaux à l'arrêt de bus. Ce qui changera aussi, c'est qu'il n'y aura plus d'automate au centre de Boudry. Ce dernier appartenait à TransN et est sous-utilisé, donc TransN a pris la décision de le retirer, tout comme plusieurs autres automates, à La Béroche, par exemple. Par contre, il sera possible de prendre les billets dans le bus. Les chauffeurs de bus vendront des billets. Tous les abonnements Onde Verte, toutes les cartes multicourses sont inchangées. Il sera toujours possible de les acheter, soit par internet, soit à Neuchâtel, au point de vente du TransN, à la Place Pury.

M. J.-M. Buschini informe tous les conseillers qu'il y aura, en date du 16 août, l'inauguration officielle du nouveau bâtiment du parascolaire. Chacun recevra une invitation, mais il remercie déjà ceux qui ne sont pas en vacances de réserver cette date-là dans leur agenda. A ce jour, il dit que les services suivent très bien cette construction, le planning est bien respecté, il n'y a pas de retard, donc il n'a pas de soucis, il sera possible d'ouvrir ce parascolaire à la rentrée. Il ajoute que cette journée a été très particulière pour lui, car il a signé une facture en faveur de l'entreprise générale d'un montant de CHF 1'750'000.00. Il assure que c'est quand même un drôle geste, même si c'est de sa responsabilité. Heureusement tout est contrôlé par les services et tout est en ordre.

M. D. Schürch donne les dates des prochaines séances du Conseil général, le 29 octobre et le 10 décembre, pour le budget. Il indique aussi que le Conseil communal changera de bureau la semaine prochaine. C'est Mme M. Braghini qui deviendra présidente de Commune, M. J.-M. Buschini, vice-président, M. P. Quinche, secrétaire et M. J.-P. Leuenberger et lui-même seront membres.

14. Questions

M. C. Buschini, en son nom, concernant le crédit d'étude du giratoire de l'Ile, Boudry-Areuse, crédit de CHF 50'000.00 voté en avril 2018. Afin d'alléger le financement du carrefour de l'Ile, route des Conrardes, il demande ce qu'il en est de la convention de 1994, entre la Commune de Boudry et le Centre de l'Ile, inscrite au Registre foncier, qui précisait que le Centre commercial devrait réaliser à ses frais la route et le trottoir. Il a envoyé un extrait de la convention et de l'article de presse au Conseil communal.

M. J.-P. Leuenberger lui répond qu'il a bien reçu ces documents. Cette convention a été signée en 1995. Les permis de construire ont été déposés en 1994 et traités. La construction a honoré la convention, d'ailleurs, il a sorti l'ortho photo de 1990. Il y a beaucoup de buissons et d'arbustes dans le carrefour actuel et puis une route qui monte jusqu'au plateau de la Gare. C'est une route étroite en chaille et s'il regarde l'ortho photo de 1998, c'est-à-dire trois ans après la convention, il constate que le Centre de l'Ile a bien respecté la convention, on y voit une route, accédant à son centre commercial et l'illumination. Toutefois, il n'a pas contrôlé si c'était le Centre de l'Ile qui avait payé, car il n'a pas été fouiller dans leurs comptes et leurs bilans. Il comprend la question de M. Buschini, car il n'était pas présent à la séance du 30 avril, donc il n'a pas pu s'exprimer sur le montant demandé de CHF 50'000.00 et il connaît sa position par cette question.

M. N. Rousseau, en son nom ainsi qu'aux noms de plusieurs conseillers généraux, dit qu'il s'inquiète de l'avancée du projet de la ferme Bellevue. La situation semble bloquée, ce qui, bien sûr, péjore les finances de Boudry, sans parler de l'entretien différé. Il demande si ce retard est dû à des questions financières ou des questions techniques.

M. J.-M. Buschini dit que certaines questions ont également été posées à la séance de la Commission de gestion et des finances. De ce fait, il a eu un récent échange de courriels avec M. Fernandez, le directeur du home des Peupliers. Ce dernier, dans ses réponses, répète certaines choses qui sont déjà connues, par exemple, que le dossier actuel semble bloqué car la protection civile doit donner un préavis, et c'est seulement ensuite que le Canton pourra, lui aussi, donner son feu vert. A ce propos, une séance a eu lieu entre les responsables fédéraux de la protection civile et l'équipe des promoteurs. Ceci aboutira à la signature d'une convention qui est actuellement en rédaction à l'étude de Me Junod, notaire représentant les intérêts des promoteurs. Suite à cela, les services cantonaux devraient donc libérer complètement ce dossier. Ce dernier sera ensuite envoyé à la commune et, si toutes les autorisations sont données, les services concernés pourront se prononcer et délivrer un permis de construire. Concernant l'aspect financier, c'est un projet privé, donc la Commune est un peu écartée de ce point. Pourtant, M. Fernandez répond qu'il a des assurances financières. M. J.-M. Buschini va rencontrer l'équipe des promoteurs d'ici une quinzaine de jours et ils vont venir en principe avec des représentants de cette société qui assureraient le coût financier. Quant aux délais, M. Fernandez dit qu'il souhaite démolir le bâtiment actuel en septembre de cette année, pour pouvoir démarrer les travaux. Évidemment si la démolition doit se faire en septembre, il faut d'abord qu'ils obtiennent le permis de démolition. Encore une chose, le projet, suite à la politique cantonale sur la santé, a dû être revu, même s'il avait été accepté dans un premier temps avec une capacité de 60 lits, ce projet devra diminuer son nombre de lits à la demande de l'Etat. D'ici 15 jours, lors de la séance, il aura une présentation du projet définitif. Il espère ainsi avoir répondu aux inquiétudes de certains membres, inquiétudes que le Conseil communal partage d'ailleurs.

Mme I. Zürcher Vuillaume, en son nom, demande si le Conseil communal peut déjà donner quelles conséquences aurait le retrait de la Commune de Val-de-Ruz de l'association Bibliobus.

M. J.-M. Buschini répond qu'en effet la Commune du Val-de-Ruz s'est retirée de l'association, cela a paru dans les médias. Il est membre du bureau du comité de l'association du Bibliobus, formée de trois personnes, dont M. Ch. Calame, conseiller communal de Val-de-Travers et M. Y. Bussy, conseiller

communal à Milvignes et siège avec la directrice, Mme Julie Courcier de la Fontaine. Celle-ci a été très dynamique et proactive dans la décision de Val-de-Ruz, car le comité a été averti un peu avant que la décision officielle ne tombe. Ils se sont réunis en urgence, jeudi après-midi passé, pour faire un courrier destiné à toutes les communes membres. Il ne va pas faire lecture de ce courrier, mais relèvera deux points : premièrement pour 2019, il y a aura des mesures de réorganisation interne du personnel. Il ne peut pas en dire beaucoup plus sur ce point car il y a des choses privées. Deuxièmement, ils renoncent à alimenter la réserve pour l'achat d'un nouveau bibliobus. Ce renoncement est égal à CHF 50'000.00 qui avait été prévu au budget. Ces deux points-là vont permettre de compenser les CHF 130'000.00 ou 140'000.00 que Val-de-Ruz ne versera pas. Donc pour 2019, ils assurent le coup et ainsi cela donne un peu d'air pour réfléchir à des solutions pour la suite. Évidemment la tournée sera réduite dès que Val-de-Ruz ne sera plus desservi. Cette commune avait 19 points de rendez-vous, donc une fois que ces 19 points ne seront plus desservis, cela va permettre de revoir l'organisation du Bibliobus.

Mme A. Fivaz, en son nom, dit qu'elle a récemment pris le chemin des Repaires avec son fils, en prévision de la prochaine rentrée des classes. Elle a constaté qu'à la fin de la rue, suite au nouveau pont qui a été mis en place pour traverser l'Areuse, les enfants doivent quitter le trottoir et traverser la route, qui plus est, dans le virage. Elle demande s'il ne serait pas possible de mettre une signalisation pour guider les enfants sur ce trajet. Elle sait que c'est un endroit limité à 30km/h donc qui normalement n'a pas de marquage, mais elle a remarqué à Colombier, dans la rue Haute, pour la priorité de droite, il y a depuis peu des lignes au sol. Elle pense peut-être à un panneau de prévention, attention ou danger. Elle trouve que le pont est une bonne idée, mais elle trouve un peu contradictoire le fait de devoir traverser.

M. J.-P. Leuenberger lui répond qu'en effet le début est déjà fait, des lignes jaunes sont tracées du pont à la villa. Ensuite la traversée de la route devrait également l'être, c'était prévu, il va donc se renseigner pour savoir pourquoi cela n'est pas terminé.

M. Ch. Moreau demande quand est-ce que seront remplacées les armoires électriques du plateau de la Gare. Les montants ont été votés lors de la dernière séance.

M. P. Quinche est aussi surpris de savoir que cela n'a pas encore été fait. Il sait qu'il avait été parlé de profiter de la fouille du chauffage à distance, car l'école sera déjà chauffée cet hiver, mais il sait aussi que pour ce dernier, le tracé a changé. Il va se renseigner et tâchera de donner une réponse à la prochaine séance.

M. J.-D. Böhm, en son nom, déclare qu'à la suite de différents contacts avec des Boudryens, il trouve qu'il y a un grand questionnaire de la part des citoyens concernant les travaux qui sont fait devant le Code Bar et ceux qui sont en train de se faire devant l'UBS et la fleuriste. Il aimerait savoir, dans un premier temps, comment cette place, qu'il appellera « la place Marat », sera aménagée et que vont devenir les places de parc. Deuxièmement, au sujet du crédit d'étude de CHF 130'000.00, voté le 30 avril, il dit que les travaux ont commencé peu de temps après, d'ailleurs c'est pourquoi ce soir, il a refusé le crédit de CHF 100'000.00 pour les infrastructures souterraines. Il estime que cela fait beaucoup, CHF 230'000.00 d'étude pour 350m. Il aimerait savoir ce que va devenir cette place et ses places de stationnement car certains commerçants semblent avoir été avertis, un en tout cas, que des places de parc allaient être supprimées. Il se demande si elles allaient être remplacées ailleurs dans Boudry. Après différentes discussions sur le chantier, il semble que la route sera rétrécie, car avant il y avait trois voies, avec une présélection pour monter à la rue Louis-Favre et cela amène sa question suivante. Il demande si la rue Louis-Favre va rester comme ça, c'est -à-dire, à 20 km/h, en riveains autorisés, et par la suite, la rue des Rochettes en double-sens. Il ne voit pas comment cela sera possible de faire dans ce carrefour du centre de Boudry, maintenant qu'il sera beaucoup plus étroit. Il se demande s'il y aura des feux. Il ne comprend pas pourquoi tous ces changements sont faits, alors que ce soir, dans le rapport de la demande de crédit de CHF 100'000.00, en page 3, il y a un dessin de tout

ce qui devra être modifié. Il se dit que lorsque cette étude sera finie, il faudra redémonter la place du Code Bar alors qu'elle vient d'être refaite toute belle et il faudra recreuser à travers la rue Oscar-Huguenin pour aller au nord.

Le président l'interrompt et lui demande s'il a encore une autre question.

M. J.-D. Böhm demande à ce que le Conseil communal puisse déjà répondre à ces quelques questions.

M. D. Schürch dit qu'il y a en effet beaucoup de questions. Il propose à M. J.-D. Böhm de mettre ses questions par écrit et de les envoyer afin qu'il puisse recevoir dans les délais les plus brefs une réponse écrite à l'ensemble de ses questions parce qu'il trouve cela commence à devenir incompréhensible. Il est désolé, mais il trouve qu'il y a un mélange entre les différentes demandes de crédits et qu'il n'est pas possible d'y répondre ainsi, sans préparation. M. J.-P. Leuenberger répondra certainement à une partie des questions, mais s'il a encore des points qu'il souhaite éclaircir, il lui demande de le faire par écrit.

M. J.-P. Leuenberger répond volontiers à ces questions. Les places de parc devant la place Marat resteront. Les places de parc devant l'UBS, les cabinets de notaire et médecins et la fleuriste, celles-ci seront remplacées et mises parallèlement à la route. En effet, la route se rétrécira et c'est voulu, parce que cette route entre le Collège des Esserts et celui de Vauvilliers passera à 30 km/h. Pour pouvoir faire ce changement, il faut réduire la chaussée et mettre quelques obstacles, pour d'une part inciter les véhicules à rouler plus doucement et surtout satisfaire aux conditions de la loi sur la circulation routière. D'ailleurs si ces aménagements ne sont pas faits, le service des Ponts et Chaussées ne valide pas la mise en zone à 30 km/h. Le carrefour devant le Lion d'or deviendra un carrefour entre routes à 30 km/h, donc c'est la priorité de droite qui fait foi. Cela est connu de tous. Concernant le double-sens dans la rue des Rochettes, si la lettre d'information, qu'il a rédigée avec les services, a été lue attentivement, il est marqué dans le dernier tiers que tant qu'il y aura le chantier connu à la rue des Rochettes, il n'y aura pas de double-sens. Ceci parce qu'il y a des camions et des véhicules de chantiers et que le risque est trop grand. Ensuite, il a réfléchi et s'est dit qu'il fallait déjà voir comment la circulation se mettait en place sur la rue Louis-Favre et peut-être, il précise que cette décision est réservée, si cela va bien, cette rue ne sera pas mise en double-sens. Maintenant, le coût de ces travaux sont couverts par le budget de fonctionnement. C'est pourquoi, il n'y a pas eu de crédit d'engagement à voter au Conseil général. Il parle bien des travaux d'aménagements entre le collège des Esserts et celui de Vauvilliers, d'ailleurs les comptes le certifient aussi. D'autres part tous ces travaux ont été discutés dans les commissions d'urbanisme et de circulation. Cette intention de passer à 30 km/h date du mois de septembre 2017. Le 8 février 2018, à la salle des Buchilles, deux commissions ont été rassemblées, celle de l'urbanisme et celle de la circulation. Il y a été présenté tout le système, avec le mandataire et tout le monde était d'accord, enfin à 95%, car il y a toujours quelques abstentions, c'est normal et c'est démocratique. Mais le problème qui est rencontré ici, c'est qu'entre les commissions, les groupes politiques et le citoyen il n'y a pas de communication. Les commissaires ne rapportent pas assez ce qu'ils entendent, ce qu'ils traitent et ce qu'ils décident dans les groupes et c'est pourquoi un conseiller général, comme M. J.-D. Böhm n'est pas assez informé. Il part du principe que toutes ces informations traitées en commission doivent transpirer dans les groupes. Il demande aussi aux commissaires de répondre correctement lorsqu'ils sont interpellés par le citoyen. Et là, il profite de faire un appel à tous les présidents de commissions. Si quelqu'un est en charge d'une fonction, il faut l'assumer jusqu'au bout, même si les décisions prises en commission ne sont pas tout à fait de l'avis du président. En amont de tout projet et de toute activité, le Conseil communal consulte ces commissions et les services communaux travaillent de façon professionnelle. Il s'appuie sur un personnel de qualité, qui va de l'administrateur jusqu'au dernier des collaborateurs et en particulier par les chefs de services, ingénieur, architecte et urbaniste « masterisé », si cela se dit ainsi. Il souhaite encore ajouter que dans le plan de législature, il y a un objectif, c'est de faire revivre le centre de Boudry et ça c'est un des moyens pour faire revivre le centre et d'y faire revenir une qualité de vie.

Concernant les CHF 130'000.00 votés en date du 30 avril, ce montant consiste à élaborer, avec un mandataire, un plan sur les espaces publics. Il faut réfléchir, car en parallèle il y a un projet Coop qui va se faire et le crédit de CHF 100'000.00 de ce soir n'a rien à voir avec cela. C'est pour une étude du sous-sol pour être prêts, en temps opportun, à pouvoir rallier, non seulement le projet Coop, mais également d'autres projets entre la poste et la Migros (ancienne). L'histoire nous aide à comprendre le présent et nous aide à construire l'avenir. Il n'est pas un traîne-beuse d'origine, mais il est d'avis qu'il faut œuvrer pour ne pas préserver la ville de ses habitudes, mais pour concevoir la ville de ses besoins et c'est pourquoi il fait ces travaux. Là, il y a un changement de mentalité à avoir. Il demande de se méfier des minorités qui agissent en aval des projets. Ces minorités remettent continuellement en cause le consensus et les décisions prises par votre autorité démocratiquement. Les appréciations et les jugements des législatifs ad hoc de rue et de bistrot ne doivent pas être entendus, n'ont pas le poids d'une décision, ils ne sont pas pris de façon démocratique par l'autorité en place. Il rappelle la 1^{ère} strophe d'une chanson de Jacques Dutronc : « on nous cache tout, on nous dit rien, plus on apprend, plus on sait rien, on nous informe vraiment sur rien ». Pour l'assemblée ici, élue démocratiquement, ce n'est pas le cas et en particulier pour son dicastère et il le souligne, il reste transparent et ne tire pas sur la corde. C'est-à-dire qu'il n'est pas d'accord avec certains reproches qui disent que le Conseil communal agit d'autorité et dilapide les ressources. Il remercie l'assemblée de son attention.

Le président dit que la tradition veut que le parti du nouveau président convie toute l'assemblée à se désaltérer. Ce sera la cas ce soir à la Colonia Libera Italiana.

La séance est levée à 22h00.

Boudry, le 30 août 2018

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

Alain Sandoz

David Aubry